

Les étudiants en parcours de préprofessionnalisation

Les AED en préprofessionnalisation (AED PRÉPRO)

Les étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)

Les étudiants contractuels alternants (ECA)

Les fonctionnaires stagiaires

Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps

Les fonctionnaires stagiaires à temps plein

LES ÉTUDIANTS AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION

	Recrutement	Sélection et affectation	Quotité	Missions <i>Une pratique professionnelle graduée avec une montée progressive en responsabilité</i>	Service gestionnaire	Tutorat
L3	DAFOR-EAFC Un contrat de 3 ans Niveau collège Disciplines concernées : mathématiques / lettres modernes / anglais / espagnol / allemand / sciences de la vie et de la terre / sciences physiques et chimiques / histoire-géographie	Inspection - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur - suivi sur la durée du contrat	6 heures par semaine	Observation Intervention ponctuelle sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du tuteur Participation à des dispositifs comme « Devoirs faits » Participation à l'accompagnement personnalisé	Service administratif : Lycée Eiffel, Gagny	Un tutorat mixte Un tuteur en établissement (L3 et M1) et un tuteur référent à l'Inspé (M1) Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur en établissement. (services faits constatés par l'inspection et rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)
M1			6 heures par semaine	Enseignement de séquences pédagogiques complètes. Avec l'aide de son tuteur, possibilité de remplacer un enseignant absent le jour de sa présence dans le collège en enseignant sa discipline à une classe concernée par l'absence de courte durée.	Service financier : Lycée La Rochette, Dammarie-Les-Lys	

M2	DAFOR-EAFC Un nouveau contrat d'1 an après avis de l'Inspé et de l'inspection. Disciplines concernées identiques.	Inspection - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur - suivi sur la durée du contrat	6 heures par semaine Sur BMP 6h max (pas d'heures supplémentaires possibles)	Exercice en pleine responsabilité devant élèves	Service administratif : Lycée Eiffel, Gagny Service financier : Lycée La Rochette, Dammarie-Les-Lys	Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur terrain (services faits constatés par l'inspection et rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)
-----------	---	--	---	---	--	--

À noter : La durée de travail annuelle est de **312 heures**. Le service devant élèves des bénéficiaires de ce contrat s'établit à **6 heures par semaine dans le second degré**. Les heures restantes pour atteindre les 312 heures de présence annuelles dans l'établissement peuvent être notamment consacrées à la préparation des interventions devant les élèves, à l'analyse réflexive, notamment en lien avec le tuteur en établissement et à la participation aux réunions des comités et instances propres aux établissements.

À l'issue du M1 MEEF, si l'étudiant en M2 n'a pas de contrat d'AED PRÉPRO, il peut candidater pour être recruté en tant qu'ECA – étudiant contractuel alternant ou bien signer une convention de stage en tant que SOPA – stage d'observation et de pratique accompagnée.

LES ÉTUDIANTS MEEF EN M2 : ECA OU SOPA

	Recrutement	Sélection et affectation	Quotité	Missions	Service gestionnaire	Tutorat
ECA	DAFOR-EAFC Un contrat d'1 an non renouvelable	DOS Identification des berceaux disponibles Inspection - pré-sélection sur dossier - entretien avec les candidats retenus - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur - suivi sur la durée du contrat	Équivalent d'un tiers temps de l'obligation de service des professeurs et CPE. 6h pour toutes les disciplines sauf EPS et documentation. Ne peut pas effectuer des heures supplémentaires.	Exercice en pleine responsabilité devant élèves	Rectorat - DPE	Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé Une rémunération annuelle de 800 euros pour le tuteur en établissement (services faits constatés par l'inspection et rémunération par la DAFOR-EAFC sur la paye de juillet)
SOPA	DAFOR-EAFC / Inspé Signature d'une convention de stage d'1 an	Inspection - choix de l'établissement d'accueil et du tuteur - suivi sur la durée de la convention	9h par semaine en établissement	Observation Intervention ponctuelle sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du tuteur	DAFOR-EAFC formation-initiale@ac-creteil.fr	Un tuteur en établissement Une rémunération annuelle de 300 euros pour le tuteur en établissement. (rémunération sur services faits par la DAFOR-EAFC sur paye de juillet)

À noter : pour les étudiants en M2 (AED PRÉPRO, ECA, SOPA), les emplois du temps sont à construire en tenant compte du calendrier de journées possibles en établissement transmis fin juin.

LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES, LAURÉATS DES CONCOURS 2024

Quotité de service	Formation	Affectation (support berceau et tutorat)	Service gestionnaire	Tutorat
Exercice à plein temps	Crédit de 12 jours de formation	DOS et inspection (choix de l'établissement d'accueil et du tuteur)	Rectorat - DPE	<p>Un tuteur établissement. Pas de suivi par l'Inspé. Visite par un formateur académique ou un formateur EAFC.</p> <p>Une rémunération annuelle de 1250 euros pour le tuteur en établissement. (Rémunération par la DPE)</p>
Exercice à mi-temps	Formation en alternance à l'Inspé	DOS et inspection (choix de l'établissement d'accueil et du tuteur)	Rectorat - DPE	<p>Un tutorat mixte : un tuteur établissement et un tuteur référent à l'Inspé</p> <p>Une rémunération annuelle de 1250 euros pour le tuteur en établissement. (Rémunération par la DPE)</p>